



Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 08/07/2008

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit SUPER SPEC HP CONCRETE PATCH REPAIR KIT PART A
(EPOXY CURING AGENT)
Code du produit KP72A

Fabricant
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél.: 201-573-9600
www.benjaminmoore.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
p-tert-Butylphenol	98-54-4	15 - 40%
1,3-Benzenedimethanamine	1477-55-0	15 - 40%
Nonylphenol	25154-52-3	1 - 5%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Avertissement

corrosif. Irritation grave des yeux. Nocif par contact avec la peau. Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau.
Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.

Aspect Liquide ambre

Odeur comme l'ammoniaque

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
Effets aigus	
Yeux	Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Peau	Provoque des brûlures. Irritant pour la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Inhalation	Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central .
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque des brûlures du canal digestif et des voies respiratoires supérieures. L'ingestion provoque une forte tuméfaction, de graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.
Effets chroniques	Éviter les expositions répétées

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS **Santé : 3** **Inflammabilité : 1** **Réactivité : 0** **EPI : -**

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMISMD est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMISMD sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, Benjamin Moore & Co. a choisi de les indiquer. Le classement HMISMD doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMISMD mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMISMD est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMISMD peut être acheté uniquement en communiquant avec J.J. Keller 800-327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Risques spécifiques à la substance chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité à l'impact mécanique	non
Sensibilité à la décharge statique	non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	219
Point d'éclair (°C)	104
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

NFPA Santé : 3 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0 Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné par Benjamin Moore & Co. est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.
Autres informations	Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Utiliser uniquement dans un local doté d'un système approprié de ventilation par aspiration. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards vaporisés. Prendre les mesures préventives appropriées contre les décharges statiques. Pour prévenir l'allumage des vapeurs par une décharge d'électricité statique, toutes les pièces d'équipement métalliques doivent être mises à la terre. Tenir loin des flammes, des surfaces de chaleur et des sources d'allumage.
Stockage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
p-tert-Butylphenol	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
1,3-Benzenedimethanamine	0.1 mg/m ³ - Ceiling Skin	Ceiling: 0.1 mg/m ³ Can be absorbed through the skin.	Ceiling: 0.1 mg/m ³ Can be absorbed through the skin.	Ceiling: 0.1 mg/m ³ Can be absorbed through the skin.	Ceiling: 0.1 mg/m ³ , Can be absorbed through the skin.
Nonylphenol	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
----------------------------------	---

Protection individuelle

Protection des yeux/visage	lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau	vêtements étanches. gants de protection.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Aspect	Liquide ambre
Odeur	comme l'ammoniaque
Densité (lbs/gal)	8.59
Masse volumique	1.03
pH	> 7
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Solubilité	négligeable
Vitesse d'évaporation	1
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	1
% solides en masse	77
% solides en volume	78
% volatiles en masse	23
% volatiles en volume	22
COV (g/L)	Non disponible
Point d'ébullition (°F)	401
Point d'ébullition (°C)	205
Point de congélation (°F)	5
Point de congélation (°C)	-15
Point d'éclair (°F)	219
Point d'éclair (°C)	104
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. La polymérisation dangereuse ne peut survenir.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation. stockage prolongé à des températures élevées.

Matériaux incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

p-tert-Butylphenol

LD50 oral :3.250 ml/kg

LD50 cutané :2.520 mL/kg (Lapin)

1,3-Benzenedimethanamine

LD50 oral :930 mg/kg (Rat)

LD50 cutané :2000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) :700ppm (Rat)

Nonylphenol

LD50 oral :580 mg/kg (Rat)

LD50 cutané :2140 mg/kg (Lapin)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

Sensibilisation:

Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition	Amines ou polyamines liquides corrosives, n.s.a
Classe de danger	8
No ONU	UN2735
Groupe d'emballage	III
Description	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Benzene-1,3-dimethanamine),8,UN2735,PG III

ICAO / IATA Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

IMDG / IMO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unis	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Nonylphenol	25154-52-3	1 - 5%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

D2B Matières toxiques
E Matières corrosives



16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Co.
360 Route 206 - P.O. Box 4000
Flanders, NJ 07836
973-252-2593

Date de révision: 08/07/2008
Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

KP72A

Fin de la fiche signalétique